

Autorisation parentale pour la participation des mineurs au concours de dessin « STOP aux déchets dans ma ville ».

- 5 à 10 ans : « STOP AUX CRA-CRAS ! ». Je dessine une affiche sur format A4 pour dire stop aux déchets dans la nature ou dans les espaces de jeux pour enfants.
- 11 à 15 ans : « MA RUE N'EST PAS UNE POUBELLE ! ». Je dessine une affiche sur format A4 pour dire stop aux mégots, aux déjections canines ou aux emballages divers (canettes et bouteilles plastiques comprises).

(cocher la case en fonction de l'âge de l'enfant participant au concours)

Je soussigné(e) :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

exerçant l'autorité parentale sur

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Age :

autorise celui-ci à participer au jeu-concours ci-dessus organisé par la Mairie de JARNY.

Règlement :

En signant la présente autorisation, je reconnais et accepte expressément la participation de mon enfant au jeu-concours « **STOP aux déchets dans ma ville** ».

J'autorise la mairie de JARNY à exploiter et diffuser à titre gratuit et pour une durée de 2 ans tout ou partie de la représentation réalisée, par le mineur sur lequel j'exerce l'autorité parentale dans le cadre de sa participation au jeu concours.

La Mairie de JARNY se voit ainsi accorder un droit de reproduction, de représentation, d'adaptation et de modification (aux fins d'adaptation au format de diffusion) de la représentation réalisée.

Ces droits sont accordés à la Mairie de JARNY pour ses opérations de communication interne et / ou externe, y compris dans le cadre de la promotion du jeu-concours, sur tout médias, supports et procédés de son choix, existants ou futurs.

J'accorde également à la Mairie de JARNY le droit de communiquer le nom, prénom et représentation physique de la personne sur laquelle j'exerce l'autorité parentale aux côtés de son dessin aux fins de leur identification.

Fait à Le

Signature :

Nous vous prions de joindre ce document au format papier accompagné de l'affiche réalisée à l'accueil de la Mairie de JARNY. Le tout devant être mis sous pli

La participation de la personne sur laquelle vous exercez l'autorité parentale sera effective sous réserve de la réception de ce document.

Le concours est exclusivement réservé aux enfants domiciliés à JARNY.

Le dépôt des œuvres se fera au stand de la Brigade Environnement et Proximité uniquement entre 14h et 15h. Les votes auront lieu de 15h à 17h. Les résultats du concours seront connus lors du discours à partir de 18h.

Les premiers gagnants de chaque catégorie recevront un prix et verront leurs affiches utilisées pour la campagne de communication de la ville 2023-2025. Les second et troisièmes sur le podium recevront eux aussi un prix.